

Motion du GR 31 au conseil de la CNSA du 2 décembre
Mme la Présidente ,Mme la Directrice ,Mmes et Mrs les
membres de ce conseil .

Les membres du GR 31 voudrait commencer cette déclaration en saluant très fortement la « Symbolique » de la création de la Branche Autonomie et le rattachement pour sa gestion à la CNSA , signe de reconnaissance fort pour son travail de qualité et du sérieux de son mode de gouvernance avec les parties prenantes que nous représentons . Nous saluons la détermination des ministres sur la création de cette branche Autonomie . Chacune de des parties prenantes que réunit le conseil CNSA s'est fortement mobilisé dans la réflexion de celle -ci notamment par des travaux collaboratifs avec Laurent Vachey . Je peux dire, au nom de l'ensemble des participants que ce fut un engagement profond et sincère .

Mais ,aujourd'hui ,les membres du GR 31 constatent et regrettent fortement qu'au moment où le Conseil de la CNSA doit acter le premier budget de la branche autonomie, il n'y a toujours aucune lisibilité quant au calendrier et au périmètre d'une loi Autonomie attendue par tous les acteurs depuis des années Elle doit répondre à un certain nombre d'enjeux touchant à l'offre de service, à la régulation du financement, à la tarification des services et à la revalorisation des métiers permettant de prendre en compte la logique de parcours. Différents rapports de qualité (Libault, El Khomry, HCFEA et autres) se sont succédés et offrent les éléments essentiels à l'architecture de cette loi visant à s'inscrire dans une nouvelle

culture domiciliaire. Nul n'est donc besoin d'engager de nouvelles études qui ne feraient que d'en retarder la présentation excepté dans le domaine du handicap ou il manque là d'un rapport complet des données qualitatives et quantitatives des besoins encore non pourvus ou de façon insatisfaisante ,voir parcellaire .

Alors qu'il y a consensus sur l'urgence de la loi autonomie, les membres du GR31 demandent instamment au Gouvernement d'œuvrer à un aboutissement de la loi avant la fin de l'année 2021.

Dans cette perspective, et alors que la question des moyens de la branche autonomie se pose, Nous tenons à rappeler que les services d'aide et d'accompagnement à domicile quels que soient leurs statuts (public, associatif ou entrepreneurial) sont chargés, en complémentarité avec les établissements médico-sociaux, d'une mission essentielle d'intérêt général : délivrer des services de soutien à domicile permettant un maintien à domicile de qualité pour tous le plus longtemps possible, dans le meilleur état de santé possible sur tout le territoire.

Cette mission est aujourd'hui de plus en plus difficile à assurer compte tenu de la situation dégradée pour les salariés du secteur dont le salaire moyen réel est inférieur à 1000€ par mois .

Si la conséquence immédiatement visible de cette perte d'attractivité est la difficulté – qui s'accroît d'année en année – à recruter pour les structures d'aide au domicile, la

plus dramatique est bien pour les personnes qui ont besoin d'un accompagnement et ne peuvent le recevoir faute de professionnels disponibles. Une des manifestations les plus inacceptables de cette non-reconnaissance des métiers du domicile est « l'affaire de la prime Covid ».

Il est à rappeler que les services infirmiers à domicile, tout comme l'ensemble des Etablissements et Services accompagnants des personnes vivant avec un handicap ont été exclus de la revalorisation « socle » du Ségur, privant les salariés d'une hausse de rémunération de 183€ / mois et organisant de ce fait une perte d'attractivité dramatique de l'ensemble de ces structures.

Aujourd'hui tous les Etablissements et Services sont confrontés à une pénurie de recrutement dans tous les secteurs professionnels. Le Ségur de la santé doit être transposé dans le secteur du médico-social et du domicile et ce pour l'ensemble des personnels de ces établissements et pas seulement pour les personnels médicaux et paramédicaux. L'attribution de la prime Covid ne peut être considérée comme une fin en soi.

Le secteur du domicile est un acteur essentiel des orientations gouvernementales, qu'il s'agisse du virage ambulatoire, ou de la volonté affichée d'une société plus inclusive. Mais il ne pourra jouer son rôle que si des réformes structurelles ont

mises en place, et si des moyens y sont attribués ? A cet égard, le budget de la CNSA qui nous est proposé ne nous convient pas car ne donnant pas les moyens nécessaires à une logique domiciliaire, quels que soient les domiciles, car il apparaît que les résidences autonomie, par exemple, sont aussi oubliées. Exclure certains établissements et services du cadre général des ESMS et des financements qui leurs sont alloués revient à les exclure des politiques nationales de l'autonomie pour en faire un enjeu uniquement local, entérinant en cela les disparités territoriales dénoncées par tous.

Cette non reconnaissance du secteur se traduit notamment par la non prise en charge - à ce jour - des surcoûts liés aux dépenses nouvelles effectuées pendant la crise sanitaire et par le fait qu'aucune disposition n'ait été prise dans le cadre du plan de relance gouvernemental pour y intégrer le domicile.

Tout cela provoque des Conséquences pour le secteur

- Un écart qui se creuse fortement avec les établissements
- Une Désespérance, colère, désaffection du secteur et fuite de nos salariés (aides-soignantes et infirmières, auxiliaire de vie sociale) pour se tourner vers des secteurs plus attractifs

- Une incapacité à recruter / fidéliser les personnels nécessaires pour faire face à la demande de services à domicile
- Une mise sous tension de nos structures et de leur encadrement
- Une incapacité à moyen / long terme à développer en quantité et en qualité l'offre de service à domicile en France (alors que tous s'accordent sur la nécessité d'un « virage domiciliaire »)

Les membres du GR31 considèrent qu'il ne peut être question d'une branche autonomie amputée d'un secteur clé, et demandent par conséquent un budget reflétant l'entièreté de la branche et à la hauteur des enjeux.

Je terminerai par un mot sur l'annonce faite sur la PCH parentalité que nous avons salué car très attendu mais pour laquelle aujourd'hui le GR31 se pose de grandes questions sur les modalités de financement de la mesure principalement avec les départements . J'inviterai Mme Manarino à nous donner le point de vue du côté de l'ADF .

Madame la Présidente ,Madame la Directrice , Mesdames et Messieurs membres du conseil , vous avez devant vous des personnes responsables depuis de très nombreuses années ,des personnes en pleines responsabilités de celles et ceux qu'ils représentent qu'ils soient professionnels ou

personnes concernées . Ce budget doit refléter une réelle volonté politique . Il doit mettre l'accent sur la réduction des inégalités , il doit faire preuve de visibilité ,de méthodes solides et partagées avec les différents interlocuteurs concernés ,soulignant la gouvernance originale impliquant les parties prenantes que nous sommes .

Vous pouvez compter sur les parties prenantes que nous sommes pour continuer à travailler d'une façon très responsable au service de cette branche « Autonomie »

Propos tenu par Luc Gateau vice-président de la CNSA au nom du GR31 au cours du conseil CNSA du 1 er décembre 2020 avant le point du BI 2021 .